



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ELECTIVE
DU 07 NOVEMBRE 2020
MAISON DES SPORTS À NANTES**

**- FICHE DE CANDIDATURE À L'ÉLECTION
AU COMITÉ DIRECTEUR -**

NOM (en majuscules)..... SEXE ... NATIONALITE.....

PRÉNOMS

PROFESSION

ADRESSE

CODE POSTAL..... COMMUNE

DATE DE NAISSANCE LIEU DE NAISSANCE

N° DE LICENCE N° D'ASSOCIATION

ASSOCIATION

Pour la candidature à un poste spécialisé prévu par les Statuts : *(Titre III – Article 11)*, faire une croix dans la case correspondante.

- Médecin Educateur sportif
 Sportif de haut niveau national ou régional Arbitre Comité Départemental*.....

*(*préciser le N° de Département)*

Rappel : Titre III - Article 11 du Règlement Intérieur :

Pour être éligible lors d'une Assemblée Générale, il faut être licencié à la Fédération Française de Tir pour la saison sportive en cours au jour de l'Assemblée Générale, conformément à l'Article 11 des Statuts de la Ligue. Les différentes candidatures au Comité Directeur de la Ligue devront être déposées au siège de la Ligue contre récépissé, dix jours avant la date de l'Assemblée Générale Elective ou adressées par lettre recommandée au Président de la Ligue de manière à être enregistrées au courrier « arrivée » dans les mêmes délais (soit le 25 octobre 2020).

Il est rappelé que seules peuvent être éligibles au Comité Directeur les personnes majeures jouissant de leurs droits civiques et licenciées à la Fédération Française de Tir dans le ressort territorial de la Ligue, conformément à l'Article 11 des Statuts de la Ligue.

Les candidatures devront nous parvenir avant le 25 octobre 2020.

Je, soussigné(e) suis candidat(e) à l'élection au Comité Directeur de la Ligue Régionale de Tir des Pays de la Loire qui doit se dérouler lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Elective du 07 novembre 2020 et certifie l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

- Je serais présent lors de cette élection - Je ne serais pas présent lors de cette élection

Fait à, le 2020

Signature :